

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025 à 20h30

### Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

23. Crédit d'un poste auprès de la Direction des sports et de la vie associative, créations/suppressions de poste auprès de la Direction de l'éducation et mise à jour des intitulés de poste auprès de la Direction des services techniques

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis de la Commission « Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation » du 25 novembre 2025

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 20 novembre 2025

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 24 février 2025

### **Le Maire propose à l'assemblée,**

#### **↳ La création d'emplois**

##### La création d'un poste d'éducateur sportif

Une réflexion s'est engagée au sujet de la direction Sports, Vie associative et démocratie locale en 2024 pour plusieurs raisons, à savoir :

- la pyramide des âges de la direction avec 3 départs en retraites prévus en 2026-2027 sur cinq professionnels (dont deux départs dès 2026),
- une politique communale des sports ambivalente : volontariste dans les faits (en fonctionnement et en investissement) mais dont les orientations et la stratégie mériteraient d'être définies plus précisément.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-23b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Délibération n°2025/12/10/23 du 10 décembre 2025 à 20h30



- un volet vie associative historiquement important avec un engagement très fort de la commune (1,7 M€ de subventions aux associations), des processus qui doivent être modernisés (instruction des demandes de subventions) et des aides rationalisées (en lien avec le schéma directeur immobilier)
- un périmètre d'activités large pour la direction, qui peut parfois interroger, par exemple au regard du peu de portage du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) depuis deux ans au moins.

Ces réflexions se sont prolongées au 1<sup>er</sup> semestre 2025 avec notamment l'intervention du Centre de gestion du Calvados à qui la commune a confié une mission de conseil en organisation. Les conclusions de cette mission ont mis en avant en particulier :

- la nécessité de rendre l'activité du service plus lisible, et d'optimiser les ressources,
- l'absence en l'état actuel des choses de feuille de route claire pour la direction (sur la base des orientations de mai 2021 : sport pour tous, sport santé, sport nature),
- la nécessité de mieux maîtriser les risques juridiques dans la gestion des subventions,
- l'objectif de moderniser les pratiques (portail associations, portail familles, outil de planification des activités pour les liens avec la direction des services techniques).

Au terme de ces réflexions, les axes de travail convergents suivants se sont dégagés :

- une volonté de maintenir une entité propre, et donc de ne pas rattacher cette direction à une autre direction déjà existante,
- le projet de renforcer les ressources humaines au niveau des éducateurs sportifs de terrain, en passant d'un poste d'éducateur sportif à deux postes d'éducateurs sportifs, ce qui implique la création d'un poste par le Conseil municipal,
- une décision de réduire le nombre de postes administratifs en recentrant l'activité de la direction sur les sports et la vie associative,
- enfin, la nécessité de réfléchir précisément à la définition des responsabilités sur le plan management du service, gestion et conduite de projets, en répartissant ces missions sur deux postes (sur la base des supports des postes actuels d'assistant de direction et de chargé de projets sports et démocratie locale), en modifiant les postes existants.

Ces axes de travail impliqueront que la Municipalité nouvellement élue fasse des choix d'organisation pour l'animation et le suivi du CLSPD, sachant que par le passé, la direction du Cabinet du Maire a beaucoup œuvré pour ce programme, en lien avec la Sous-Préfecture et tous les acteurs locaux concernés.

D'autre part, la question de l'animation des conseils de quartiers et de la démocratie locale est éminemment politique. Il y aura à repenser l'organisation, les modalités, le suivi des réunions avec les habitants en fonction des volontés des futurs élus.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessous, il est proposé au Conseil municipal de créer un deuxième poste d'éducateur sportif, permettant de développer une politique sportive communale, complémentaire à l'action du mouvement sportif et associatif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-23b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025  
Publication : 18/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/12/10/23 du 10 décembre 2025 à 20h30

La création d'un emploi d'ATSEM à temps non complet à raison de 32 /35<sup>ème</sup>) ouvert sur les grades suivants :

- ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
- ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique.

La création de quatre emplois d'agent d'entretien et de surveillance des temps périscolaires à temps non complet à raison de 24 /35<sup>ème</sup> , 26,5/35<sup>ème</sup>, 26/35<sup>ème</sup> et 25,5/35<sup>ème</sup> ouverts sur les grades suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique.

La création d'un emploi d'agent d'entretien et d'animation à temps non complet à raison de 27,25 /35<sup>ème</sup> ouvert sur les grades suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique.

La création d'un emploi d'animateur périscolaire et agent de surveillance des temps périscolaires à temps non complet à raison de 28 /35<sup>ème</sup> ouvert sur les grades suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Adjoint d'animation
- Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique.

La création d'un emploi de cuisinier à temps complet ouvert sur les grades suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Agent de maîtrise
- Agent de maîtrise principal

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique.

Accusé de réception - Mission de l'intérieur  
014-200060176-20251218-23b-DE

ouvert sur les grades suivants :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025  
Publication : 18/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/12/10/23 du 10 décembre 2025 à 20h30

- Educateur territorial des activités physiques et sportives
- Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe,
- Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique.

#### **La suppression d'emplois**

La suppression d'un emploi d'ATSEM à temps complet ouvert sur les grades suivants :

- ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
- ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe

La suppression d'un emploi d'ATSEM à temps non complet à raison de 22,25/35<sup>ème</sup> ouvert sur les grades suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
- ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe

La suppression d'un emploi d'adjoint technique des écoles Maisoncelles/Truttemer à temps non complet à raison de 27,25/35<sup>ème</sup> ouvert sur les grades suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

La suppression de quatre emplois d'agent d'entretien et de surveillance des temps périscolaires à temps non complet à raison de 14,25/35<sup>ème</sup>, 17,5/35<sup>ème</sup>, 25,5/35<sup>ème</sup> et 19,5/35<sup>ème</sup> ouverts sur les grades suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

La suppression des emplois non permanents suivants :

- Un emploi d'apprenti ATSEM,
- Deux emplois de vacataire ouverts sur le grade d'animateur,
- Six emplois de vacataire ouverts sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

#### **La mise à jour d'intitulé de poste ou de service de rattachement**

La mise à jour de l'intitulé du poste de directeur des espaces publics en directeur des espaces publics et naturels

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-23b-DE

Accusé certifié exécutoire

La mise à jour de l'intitulé du poste de directeur du patrimoine et des bâtiments en directeur du patrimoine.

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Délibération n°2025/12/10/23 du 10 décembre 2025 à 20h30



La mise à jour de l'intitulé du poste de directeur général des services techniques en directeur général des services techniques (DGST).

La mise à jour de l'intitulé du poste de directeur adjoint et responsable de service bâtiments en responsable de service bâtiments.

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion emplois et compétences, formation du 25 novembre 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2025,

**Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'autoriser l'engagement des emplois et effectifs du tableau des emplois et des effectifs selon les natures spécifiées, les quotités de temps de travail.
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

<b>VOTE : Unanimité</b>		<b>Dont pouvoirs</b>
Votants	36	05
Vote Pour	36	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-23b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/12/10/23 du 10 décembre 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 06

Le 10 Décembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 04 décembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 04 décembre 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggié			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange			<input checked="" type="checkbox"/>	
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAISS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	Françoise FOUBERT
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
HAMEL Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	Pascal MARTIN
LAURENT Françoise			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEDRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
014-200060176-20251218-23b-DP

Accusé certifié exécuté par LE DRÉAU Nathalie

Réception par le préfet : 18/12/2025  
Publication : 18/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/12/10/23 du 10 décembre 2025 à 20h30

LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFOUR Tony			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MALLÉON Philippe			<input checked="" type="checkbox"/>	
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude		<input checked="" type="checkbox"/>		
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-23b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/12/10/23 du 10 décembre 2025 à 20h30